UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI
(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE
(DPH)
MEMOIRE DE LICENCE

LA QUESTION DE LA MONARCHIE DEMOCRATISEE DANS *LE TRAITE POLITIQUE* DE BARUCH SPINOZA

Réalisé par:

SABI TINGUI Bio Kansi

Sous la direction de :

Dr. Ariane DJOSSOU-SEGLA

Maître de conférences des universités du CAMES

MEMBRES DU JURY

PRESIDENT : Dr. Vincent AYENA (MC)

RAPPORTEUR : Dr. Ariane DJOSSOU-SEGLA (MC)

EXAMINATEUR : Dr. Mathieu ACCROMBESSI (MA)

ENCADREUR : Dr Ariane DJOSSOU-SEGLA (MC)

Date : 07/06/2023

Heure : 11h-12h à l'UAC

Mention : Très-bien

Note : 16/20

À

Mon père SABI TINGUI Orou Gouré

Ma mère SANNI SOGUE Gnon Ganni

REMERCIEMENTS

Au terme de cet exposé, je ne manquerai pas de témoigner:

- toute ma reconnaissance envers l'être suprême pour son assistance inconditionnelle;
- toute ma renconnaissance à ma Directrice de Mémoire Madame Ariane DJOSSOU SEGLA pour sa contribution et son entière disponibilité à diriger ce travail malgré ses innombrables occupations;
- toute ma gratitude envers tous les professeurs et enseignants du Département de Philosophie pour leur participation à ma formation philosophique;
- toute ma reconnaissance à l'endroit de la famille SABI TINGUI;
- je termine cet aspect en disant merci aux défenseurs de la liberté et de la paix dans le monde.

SOMMAIRE

RESUME 5

ABSTRACT 5

INTRODUCTION 6

CHAPITRE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET BREF APERÇU DE L'OUVRAGE 8

CHAPITRE 2 : LE FONCTIONNEMENT D'UN ETAT MONARCHIQUE CHEZ BARUCH SPINOZA 13

CHAPITRE 3 : PORTEE ET INSUFFISANCES DE LA CONCEPTION DE SPINOZA SUR LA MONARCHIE 26

CONCLUSION 37

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 39

TABLE DES MATIERES 41

RESUME

Notre travail porte sur “La monarchie démocratisée” dans le *traité politique* de BARUCH spinoza. Dans ce travail, Spinoza montre comment doit être organisée la monarchie pour que la paix, l'harmonie et la liberté règnent dans la cité. Il présente des règles fondamentales pour que le monarque soit en sécurité et les citoyens en paix. L'auteur trouve que c'est contre la raison humaine de donner tout le pouvoir à un seul individu car les hommes sont plus conduits par la passion que par la raison. Pour une bonne gouvernance de la cité, il faut que le monarque soit entouré par quelque de conseillers. Il invite les gouvernés et les gouvernants à faire bon ou mauvais grés pour aboutir au salut commun. Il a élaboré des relations qui doivent exister dans un état monarchique pour que la liberté règne.

Mots clés:

Monarchie , monarque, paix, liberté,cité.

ABSTRACT

Our work focuses on the democratized monarchy in BARUCH spinoza’s political traetise. In this work Spinoza shows how the monarchy should be organized so that peace harmony and freedom reign in the city. It présents fundamental rules so that the monarch is safe and the citizens are at peace. The auther find that it is against human reason to give all power to a single individual because men are driven by passion than by reason. For good gouvernance of the city the monarch must be surrounded by adrusers. He invite the governed and the rulers to do good or bad will to achieve the common salvation. He elaborates relations that must exist in a monarchical state for freedom and peace to reign.

Keyword:

Monarchy, monarch, peace, freedom, city.

INTRODUCTION

De l'Antiquité à notre ère, la question de la gouvernance de la cité a toujours préoccupé les philosophes. Elle n'a cessé d'opposer les penseurs à travers les différents âges. Ainsi, suite à la bonne gestion de la cité plusieurs régimes sont nés à savoir : la tyrannie, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie. Mais force est de constater dans ces régimes que la liberté des citoyens est toujours menacée. Le droit des citoyens n'est pas respecté, les chefs d'Etat qui veulent prendre la place de Dieu en changeant les constitutions dans le but de préserver leurs propres intérêts. Ce qui entraine des troubles sociaux, des guerres civiles, des suicides de même que des cruelles condamnations. Du coup, la plupart des citoyens ne sont plus dans la liberté, ni en paix et par extension en sécurité. Suite à ces fléaux, Spinoza dans son ouvrage intitulé le *Traité politique* apporte une grande solution pour bannir ces genres de problème au sein des sociétés.

En effet, Spinoza est un philosophe Hollandais né le 24 novembre 1632 à Amsterdam. Il meurt en 1677 d'une maladie des poumons liée à son activité de polisseur de lentilles. Il s'interroge sur la multitude et le corps politique. Selon lui, la finalité de la politique et de l'Etat s'incarne dans la liberté. Il donne les moyens adéquats pour tendre vers cette liberté tout en garantissant la liberté du corps politique. L'Etat ne doit pas seulement garantir la paix et la sécurité mais aussi la liberté. Pour ce faire, Spinoza use d'une méthode réaliste : on doit s'appuyer sur la nature humaine et le fonctionnement réel des Etats pour maintenir le corps politique et sa stabilité et non sur une conception idéalisée du corps politique. Ainsi, pour le maintien de la paix et de la liberté dans la cité nous nous sommes intéressé sur le régime monarchique pour en faire une étude sérieuse. D'où notre présent sujet est : « La question de la monarchie démocratisée » dans le *Traité politique* de BARUCH Spinoza. Il s'agira de donner une base solide à l'état monarchique pour qu'il ne se transforme pas en tyrannie et que non seulement le monarque mais aussi la majorité des citoyens soit en paix, en sécurité et par

extension en liberté. Il nous faudra alors, une politique de masse ou les individus seront égaux du point de vue du droit et inégaux en matière du pouvoir.

A l'analyse de notre sujet de recherche nous sommes arrivés à formuler plusieurs questions auxquelles nous essaierons de répondre. Qu'est-ce que régime monarchique ? Quel peut être le but ultime d'un Etat monarchique ? Quels sont les fondements d'un Etat monarchique chez Baruch Spinoza ? Quelle sera la portée et l'insuffisance de la pensée de l'auteur ? Voici autant d'interrogations qui montrent que l'on a affaire à une description du régime monarchique chez Spinoza.

Notre intérêt à travailler sur ce thème est de montrer les fondements d'un Etat monarchique chez Baruch Spinoza. La méthode que nous avons choisie pour ce sujet de recherche est celle de l'analyse du régime monarchique, l'analyse qui repose sur les fondements d'un Etat monarchique, le rapport existant entre le monarque et le citoyen. Notre travail est subdivisé en trois chapitres. Le premier chapitre est basé sur la clarification conceptuelle et un bref aperçu de l'ouvrage. Le deuxième est consacré au but ultime et aux bases d'un Etat monarchique. Le troisième s'occupe de la portée et de l'insuffisance de la pensée de l'auteur.

CHAPITRE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET BREF APERÇU DE L'OUVRAGE

1-1 Clarification conceptuelle

1-1-1 La monarchie

La définition de la monarchie retienne notre intérêt. Qu'entendons-nous par monarchie ?

Etymologiquement selon le *Dictionnaire philosophique* de Jacqueline RUSS, la monarchie vient du grec monarchia qui signifie commandement d'un seul, monarchie. C'est un régime dans lequel l'autorité politique est exercée par un seul individu, en général dans un cadre légal ou constitutionnel. C'est également un régime dans lequel l'Etat est gouverné par un roi héréditaire[1]. Au sens courant, la monarchie est un régime politique où le pouvoir politique est détenu par un seul chef, le monarque ou le souverain. D'après le *Dictionnaire numérique*, la monarchie est une organisation politique dans laquelle les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont concentrés dans les mains d'un seul individu. C'est aussi un système politique dans lequel le pouvoir appartient à un monarque[2].

Selon MONTESQUIEU : « le gouvernement monarchique est celui où un seul gouverne ; mais peu des lois fixes et établies, au lieu que dans le despotisme un seul sans loi et sans règle entraine tout peu par sa volonté et par ses caprices »[3]. En effet, pour lui, un régime monarchique est un régime où le pouvoir est exercé par le chef à travers des lois. Quant à Spinoza, c'est un régime dans lequel la gestion de la cité est assurée par le roi. Seul le roi a le pouvoir d'agir dans la cité.

[1] Jacqueline RUSS*, Dictionnaire de philosophie*, *Mémo références*, Paris, Bordas,1991, p. 181.
[2] *Dictionnaire numérique*.
[3] Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 2013, p .70 .

Il affirme : « Si la charge de la République, et par conséquent le pouvoir souverain est détenu par un seul, c'est celui d'une monarchie »[4].

1-1-2 Les différents types d'états monarchiques

On distingue généralement plusieurs types d'Etat monarchique à savoir : la monarchie absolue, la monarchie constitutionnelle et la monarchie parlementaire.

La monarchie absolue : est un régime selon lequel le monarque détient tous les pouvoirs. Certains parlent alors de régime despotique. Toutefois, le monarque est généralement limité dans les faits par un ensemble de traditions et de coutumes plus ou moins codifiées. Tandis qu'un despote ou un tyran n'est limité par aucun pouvoir supérieur. Le monarque absolu représente au sens propre du mot « la monarchie » en ce sens que tout le pouvoir repose sur un seul être. Le roi, qui regroupe les trois pouvoirs de l'Etat : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. S'il dirige le royaume lui-même avec ses ministres et « en ses conseils », il rend la justice par le biais de tribunaux et de cours chaque sentence étant écrite « de par le roi » et édicte tous les textes législatifs que l'assemblé des trois ordres (clergé, noblesse et tiers Etat) préconisent quand le roi les regroupe lors de l'Etat général.

La monarchie est dite « constitutionnelle » lorsque les pouvoirs du monarque sont définis par une constitution écrite qui fixe des lois fondamentales prévoyant une « séparation des pouvoirs », c'est-à-dire celle où les pouvoirs de la monarchie sont définis et délimités par la loi. Éric Weil dira que, « le type constitutionnel de gouvernement est caractérisé par l'indépendance des tribunaux et par la participation, requise par la loi, des citoyens à la législation et à la prise des décisions politiques»[5]. Dans les monarchies constitutionnelles modernes, le roi devient un simple symbole de l'unité nationale ; « il règne mais ne gouverne pas» et le caractère sacré de son investiture n'est plus guère qu'un acte conventionnel et symbolique. Eric Weil dira également que dans « le système

[4] Spinoza, *Traité politique*, Paris, Flammarion, 2002, p. 128.
[5] Eric Weil, *Philosophie politique*,Paris, Vrin, 2013, p.160.

constitutionnel, la loi règle et limite la liberté d'action du gouvernement»[6] Du point de vue des institutions politiques, il faut distinguer la monarchie absolue dans laquelle le monarque concentre tous les pouvoirs dans ses mains et est à l'origine des lois et la monarchie constitutionnelle dans laquelle le roi exerce son autorité dans un cadre légal qui la limite.

En ce qui concerne la monarchie parlementaire ; elle est dite parlementaire lorsque le chef du gouvernement nommé par le roi est responsable devant le parlement. Dans ce cas, le monarque est le représentant de l'État au titre de chef de l'Etat, un arbitre et le garant de la continuité des institutions.

1-2- Bref aperçu de l'ouvrage

1-2-1- Les grandes articulations de l'ouvrage

BARUCH Spinoza redige **l**e traité politique de 1675 à 1677 alors qu'il est mourant. Dans ce ouvrage, Spinoza présente dans un premier temps les principes fondateurs de l'Etat (chapitre I à V) puis, il décrit les trois types d'État que sont la monarchie, l'aristocratie et la démocratie (chapitre Vl à Xl). Spinoza décède en laissant le chapitre Xl sur la démocratie inachevé même s'il a dit l'essentiel. Dès le premier chapitre, Spinoza se réfère explicitement à Machiavel et applique une méthode de réalisme politique. Il regrette que les philosophes ne conçoivent pas les hommes tels qu'ils sont mais tels qu'ils voudraient qu'ils soient.

La plupart des philosophes n'ont pas écrit une **«** éthique**»**, mais une **«** satire**»** et n'ont pas conçu un système politique applicable concrètement : **«** ils **«** n'ont jamais conçu une politique qui pût être mise en pratique, mais plutôt une chimère bonne à être appliquée au pays d'utopie ou du temps de cet âge d'or pour qui l'art des politiques était assurément très superflu**»**[7] Or, il est nécessaire de se référer au phénomène humaines dans leur réalité car pour lui, le but de la politique est: de

[6] *Idem*
[7] Baruch SPINOZA, *op.cit*, p.111.

déduire de la condition même de la nature humaine un certain nombre de principe parfaitement d'accord avec la pratique[8]

Spinoza veut comprendre le réel, ce qui existe et ce qui est nécessaire. Il développe la question du droit naturel des hommes comme le fondement réel de l'État, de la souveraineté et le principe de paix et de concorde comme finalité au sein de l'état.

Dans un second temps, il construit la monarchie, l'aristocratie, puis il esquisse la démocratie dans les chapitres VI à XI. Pour chacun de ces trois régimes, il ne se demande pas lequel est le meilleur. Il ne s'agit ni d'inventer un régime nouveau ni de classer les régimes existants de manière hiérarchique, mais de considérer chaque régime comme donné, de se demander comment améliorer chacun de ces régimes pour aboutir au modèle le plus stable. Chez Spinoza en effet, le meilleur régime est le plus stable, celui qui évite la guère civile, c'est-à-dire l'effondrement de l'intérieur. La structure du régime est donc une question fondamentale. Le philosophe étudie les trois types d'État et la structure propre à chacun de ces trois Imperia dans cet ouvrage. La question centrale pour chaque régime est de savoir comment le conserver, le but étant d'assurer la paix, la sécurité, et la liberté. Pour cela, les contres pouvoirs jouent un rôle important en ce qu'ils garantissent la liberté. Ils permettent d'accompagner le souverain, quel qu'il soit, dans ses décisions.

1-2-2- Résumé de l’ouvrage

Le *Traité politique* represente un des ouvrages politiques majeurs de Spinoza dans les temps modernes. En effet, c’est un ouvrage inachévé qui a vu le jour après la mort de l’auteur en 1677. Dans cet ouvrage, il expose sa théorie du droit naturel qu'il assimile à la puissance et à la nécessité, lui deniant donc tout caractère prescriptif et contrat social. La conception spinoziste est hétérodoxe en

[8] *Ibid*., p.112.

comparaison aux théories traditionnelles de la souveraineté. Dans ce traité, l'auteur explique comment doit être organisée une société soit monarchique, soit aristocratique pour qu'elle ne se transforme pas en tyrannie et que la paix et la liberté puissent demeurer sans aucune atteinte. Il développe aussi les fondements pour organiser aux mieux un état selon trois régimes à savoir le régime monarchiques, aristocratiques et démocratiques. Spinoza décède en laissant le châpitre XI sur la democratie inachevée. Mais il a quand même pu préciser ce que c'est que ce regime en affirmant qu'il est " entièrement absolu". C'est la souverainété que possède la majorité.

CHAPITRE 2 : LE FONCTIONNEMENT D'UN ETAT MONARCHIQUE CHEZ BARUCH SPINOZA

2-1-le but ultime d'une meilleure constitution

Pour une bonne gouvernance de l'état dans un régime politique, il est important de savoir la fin dernière de l'Etat et son mode de fonctionnement. La société, qui est la somme des puissances des individus, vise la paix et la concorde. En effet la paix est rendue possible par la liberté de pensée**.** L'Etat où un individu a du droit s'il agit indépendamment des volontés des autres, s'il est capable d'user de sa propre raison , de mener sa propre réflexion sur les choses. Alors le meilleure Etat ou cité est celui qui agit conformément à la prescription de la raison. Pour Baruch Spinoza, « le meilleur régime politique pour chaque Etat se détermine aisément par son rapport avec la fin générale de l'ordre civil qui est la paix et la sécurité de la vie »[9]. Autrement dit la paix et la sécurité de la vie des citoyens doivent être la règle d'or de l'Etat. En effet, on attend dans ce pareil Etat là où règne non seulement une harmonie sociale, l'union entre les citoyens mais aussi le respect des droits des citoyens, la promotion dudit droit. Cela renvoie à une liberté, un épanouissement des citoyens. Cela se justifie par ces propos de B. Spinoza : « le meilleur Etat, c'est celui où les hommes passant leur vie dans la concorde et où leurs droits ne reçoivent aucune atteinte »[10] .

Honnêtement parlant, qu'entendons-nous par paix ? Selon Spinoza, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais plutôt **«** le résultat des passions positives **»**. Pour lui, **«** une multitude libre en effet, est conduite par l'espoir plus que la crainte **»**[11] car si on instaure la paix par la terreur et la crainte, la multitude sera offensée et frustrée.Or, ce n'est pas une vie humaine que de vivre en paix sous la terreur, c'est une vie misérable et surtout c'est contre productif, car la multitude ne fera qu'attendre le meilleur moment pour renverser le souverain. En faisant

[9] *Ibid*., p.158.
[10] *Idem*.
[11] *Ibid*., p.160.

usage de la violence face à la multitude, l'État agirait de manière irrationnelle et ira à sa perte. Pour lui : « la paix, ce n'est pas l'absence de guerre, c'est la vertu qui naît de la vigueur de l'âme, et la véritable obéissance est une volonté constante d'exécuter tout ce qui doit être fait d'après le décret commun de la cité »[12]. Considérer la paix comme une simple absence ou cessation de guerre, c'est considérer l'homme comme un troupeau. Le troupeau s'apparente à du bétail, il est traité comme un esclave et ne joue aucun rôle dans le gouvernement. La multitude se distingue du troupeau, car elle constitue le corps politique, elle est la puissance de l'état. Selon Spinoza :

> « lors donc que je dis que le meilleur Etat est celui où les hommes passent leur vie dans la concorde, j'entends par là une vie humaine, une vie qui ne se définit point par la circulation du sang et autre fonction commune à tous les animaux, mais avant tout par la véritable vie de l'esprit, par la raison et la vertu »[13].

C'est dire qu'un meilleur Etat se définit par une harmonie sociale. Par harmonie sociale on entend une vie humaine et non animale c'est – dire là où la liberté, des uns et des autres est respectée, là où on a absence des guerres, des actes de vandalismes etc. Mais on attend par une telle cité qui a des pareilles fins, celle où la multitude libre a établi et non soumise. La société civile et politique est la condition de la liberté. La liberté n'est pas le droit de faire tout ce que l'on veut mais l'exigence, le fait d'agir dans le sens de sa propre nature: c'est la possibilité de suivre la voie de la raison qui est la stabilité du corps politique.

2-2- Les bases d'un Etat monarchique chez Baruch Spinoza

La monarchie étant définie comme un régime dans lequel l'autorité politique est exercée par un seul individu, en général dans un seul cadre légal ou constitutionnelle; système dans lequel l'Etat est gouverné par un roi héréditaire. Spinoza pense que c'est contre la raison humaine de donner le pouvoir à une seule personne car les hommes sont conduits par la passion plus que par la raison. Il

[12] *Ibid.*, P.159.
[13] *Idem*.

serait impossible à un seul individu de gérer l'État. Il faut que le roi ait quelques conseillers pour la bonne gestion de la cité. Quelles seront alors les bases nécessaires d'un état monarchique?

L'établissement d'un Etat monarchique en vue de la sécurité du monarque et pour que la multitude soit en paix passe nécessairement par une fondation et une fortification d'une ou des villes. Sur ce, tous les citoyens qui vivent dans ses villes jouissent du même droit de la cité c'est dire qu'ils seront tous égaux : « Il faut premièrement fonder et fortifier une ou plusieurs villes dont tous les citoyens, qu'ils habitent à l'intérieur des murs ou parmi les champs, jouissent du même droit de cité »[14]. De plus, selon le philosophe hollandais Spinoza, pour un Etat monarchique équilibré il faut fonder l' Etat dans l'armée. : « L'armée doit être formée sans exception des seuls citoyens »[15] ce qui montre que le but ultime de l'Etat monarchique n'est rien d'autre que la paix et la sécurité de la multitude, il faut que les bénéficiaires eux aussi aient le courage d'assurer leur propre sécurité. Dans cette condition le monarque aura toujours peur de ses citoyens qui ne sont rien d'autre que des hommes armés et agira toujours dans le sens de l'intérêt commun. De plus, c'est l'armée qui détient la grandeur et la puissance de l'Etat . En revanche, s'il introduisait des malices étrangères dans l'armée, ça ne serait pas un Etat monarchique mais plutôt une des politiques dictatoriales. Dans ce sens tous les citoyens des villes ou villages seront divisées en famille et auront un nom et une marque distinctive individuellement par grade de dignité.

Pour sauvegarder la paix, aucun citoyen n'aura droit aux biens matériels. Celui qui est dépositaire du pouvoir étatique louera tous les biens matériels (sols, champs, maisons…) aux citoyens et prendront des redevances annuelles. Cet argent reçu des citoyens constituera le budget d'Etat :

> « Que les champs et tout le sol et, s'il est possible, que les maisons elles-mêmes appartiennent à l'Etat, c'est – à - dire à celui est dépositaire du droit

[14] *Ibid.,* p. 167.
[15] *Idem*.

> de l'Etat, afin qu'ils les loue moyennant une redevance annuelle aux habitants des villes et aux agriculteurs »[16].

Comme le Roi seul ne peut pas veiller au salut commun et de faire ce qui est utile au plus grand nombre et comme il y a des situations qui ne viennent pas de la volonté de l'homme comme la maladie, la vieillesse, il est important et obligatoire que le Roi ait des conseillers qui l'aideront dans la bonne marche de la chose publique :

> « Or la nature humaine étant ainsi faite que chaque individu recherche avec la plus grande passion ce qui lui est personnellement utile, regarde comme les lois les plus équitable celle qui lui sont nécessaire pour conserver et accroitre son propre bien, et ne défend l'intérêt d'autrui qu'autant qu'il croit par là même assurer son propre intérêt, il s'ensuit qu'il faut donc nécessairement choisir des conseillers dont les intérêts particuliers soient liés au salut commun et à la paix publique »[17].

Comme l'appétit vorace fait partie de l'une des caractéristiques des êtres humains dans la société, il faut que les conseillers travaillent avec le roi soit des patriotes, portées par le souci de voir les merveilles ou progressions de leur pays. Ils seront des gens prohibés et honnêtes pour qu'ils agissent non seulement dans le sens de l'intérêt commun mais aussi pour poser les bases d'une véritable paix. Par conséquent la multitude qui vit en sécurité sera apte de se sacrifier lorsqu'il s'agira de lutter au nom de sa cité. Quel serait le rôle de ces conseillés dans la cité?

Leurs premières tâches sont d'abord non seulement de veiller sur le droit de la cité mais aussi de s'occuper des affaires publiques pour que le Roi puisse agir humainement et dans l'intérêt général. C'est-à-dire qu'ils seront comme une institution de contre pouvoir étatique et qui sont censés défendre les intérêts des citoyens. C'est ce qui justifie ces propos de B. Spinoza : « le premier office du conseil, c'est de défendre le droit qui est au fondement de l'Etat , de donner des avis sur les affaires publiques, de sorte que le Roi sache les mesures qu'il doit prendre pour le bien général »[18]. Pour pouvoir atteindre cet objectif, les avis du

[16] *Ibid.,* p.168.
[17] *Ibid.,* p.183.
[18] *Ibid.,* p.169.

roi ou sa décision seront relégués au second plan. Et c'est l'avis des conseillers qui seront écoutés en première position. Si au cours de la réception des avis, il arrivait qu'il n'y ait d'entente une fois, deux fois, voire plusieurs fois sur un sujet, il faudra remettre tous les avis du conseil au Roi qui a le pouvoir d'une expédition rapide sur les affaires concernant la cité.

Ensuite les conseillers, auront pour une autre tâche de publier les arrêts ou décrets du Roi dans les formes requises, pour les rendre au soin de toute administration de l'Etat. Il en est de même qu'aucun citoyen ne verra pas le Roi que par l'intermédiaire des conseillers. Les conseillers vont présenter les demandes et suppliques au Roi. Même les étrangers, c'est-à-dire les ambassadeurs passeront toujours par des conseillers avant de demander une faveur du Roi :

> « Les citoyens n'auront aucun accès auprès du Roi que par l'intermédiaire du conseil, et c'est au conseil qu'il faudra remettre toutes les demandes et suppliques pour être présentées au Roi. Il ne sera pas permis non plus aux ambassadeurs des autre Etats de solliciter la faveur de parler au roi autrement que par l'intercession du conseil »[19].

Pour B. Spinoza : « c'est encore le conseil qui devra transmettre au Roi les lettes qui lui seront envoyées du dehors »[20]. C'est dire que tout document, tout accord, tout livre venant de l'extérieur passera nécessairement chez les citoyens souverains qui ne sont rien d'autre que leurs représentant qui siège au conseil. En un mot « le roi étant que l'âme de la cite »[21], règne mais ne gouverne pas.

En ce qui concerne l'Education des enfants du Roi, il revient au conseil de veiller à cela. Dans la mesure où le roi meurt en laissant comme sous-secteur, pour que la cité ne soit pas sans roi alors il faut choisir un (ancien) noble pour le succéder jusqu'à ce que le successeur légitime soit capable de gérer un Etat. Seules les nobles seront éligibles aux listes des conseillers, les personnes maitrisant mieux les problèmes, c'est-à-dire l'Etat dans lequel se trouve la cité. Dans cette condition, ils sauront comment faire pour l'épanouissement des

[19] *Ibid.,* p.170.
[20] *Idem*.
[21] *Idem*.

citoyens. Parmi ses aspirants à ce poste, ça ne serait que des hommes qui ont atteint l'âge de cinquante ans, qui ne sont pas victimes de toute condamnation criminelle. Sur ce, la présence de tous les conseillers est nécessaire ou importante lors de la prise des décisions importantes. En cas d'absence d'un ou de deux, voire plusieurs, ils devront envoyer une personne de leur famille qui a exercé une telle fonction une fois ou qui est sur la liste des éligibles pour le représenter de façon permanente. Mais dans la mesure où, le conseiller absent refuse de procéder ainsi, alors il sera puni et devra verser une forte somme pour la cité. Mais si c'est des affaires simples, la présence de la majorité est largement suffisante. Pour l'élection des conseillers, seuls les citoyens seront admis aux rangs du conseiller et ils doivent être en grand nombre. Ces conseillers seront sélectionnés dans chaque famille, au nombre de trois, quatre et cinq et doivent tenir le second rang dans la cité. Seules les personnes admises au rang des conseillers, ceux qui ont atteint un âge de cinquante ans et qui se sont intéressés par cette fonction. Après avoir fini leur fonction, pour une autre élection de ces conseillers, chaque famille fera une liste des conseillers qui sont éligibles au Roi. C'est dire qui respecte les critères de la cité. C'est alors pourquoi Spinoza affirme:

> « Les conseillers du roi, ceux qui sont le plus près de lui et tiennent le second rang, doivent être nombreux et toujours choisi exclusivement parmi les citoyens. Ainsi, on prendra dans chaque famille trois, quatre et cinq personnes qui formeront ensemble un des membres du conseil du Roi ; elles ne seront (pas nommées à vie, mais pour trois, quatre et cinq années, de telle sorte que tous les ans le tiers, le quart ou le cinquième du conseil soit réélu »[22].

Une fois la liste est donnée au Roi, il fera ensuite une sélection de ceux qu'il veut.

Pour ce qui est de l'organisation du conseil, ils vont se réunir quatre fois au moins dans une année. Cette rencontre servira à faire un bilan sur le fonctionnement des fonctionnaires dans les administrations respectives, avoir une idée sur les affaires de la cité, nouvelle lois si c'est nécessaire :

[22] *Ibid*. p.168.

> « le conseil sera convoquée quatre fois au moins dans l'année, afin de se faire rendre compte par les fonctionnaires de leur administration de l'Etat, et aussi pour connaître l'Etat de toute choses et examiner s'il y a lieu de prendre quelque nouvelle mesure »[23]

Parmi ces conseillers, chaque famille donnera un conseiller juriste. Dans cet ordre d'idée, pendant la réunion des conseillers, avant qu'une décision soit prise, cinq ou six parmi les juristes ou un plus grand nombre appartenant aux familles pendant cette réunion et qui est appelé à diriger cette réunion du jour iront présenter au Roi les suppliques et les lettres qui peuvent lui avoir été adressées. Par conséquent le roi sera au même titre d'information que les conseillers et donnera son avis sur la question. Le premier conseiller qui dirige la session, va faire connaitre au Roi les ordres du jour aux autres membres des conseillers avant les délibérations sur les affaires dont-il s'agit. Pour B Spinoza si : « les conseillers d'une même famille n'ont pu se mettre d'accord, cette famille sera exclue du vote, car chaque famille ne peut donner qu'un suffrage»[24]. Et dans la délibération des affaires, chaque famille n'a qu'une seule voie à donner. Mais dans la mesure où il y a une dichotomie d'avis dans une même famille à travers les conseillers, un délais raisonnable sera accordé à la famille. S'il arriverait qu'il n'y a pas toujours d'entente entre les conseillers de la famille, elle serait alors temporairement exclue pour ce vote. Contrairement à une famille où il y a entente, le juriste de la famille après avoir recueilli l'opinion sur laquelle tous les membres se sont mis d'accord, la portera au conseil, et ainsi pour toute les autres familles. Après l'écoute et l'analyse de chaque opinion et que la majorité de l'assemblé estime utile ces opinions et veulent approfondir leurs réflexions, alors l'on arrête l'assemblée encore une foi et un délais raisonnable sera donné afin que les familles donnent pour une fois encore leurs toutes dernière impression sur l'affaire :

> « si après avoir entendu les raisons a à l'appui de chaque opinion, la majorité du conseil estime utile de peser de nouveau l'affaire,

[23] *Ibid.,* p.171.
[24] *Ibid.,* p.172.

> l'assemblée s'ajournera une second fois pour un temps déterminé, pendant lequel chaque famille devra exprimer son dernier avis »[25].

Cependant toute l'assemblée étant présente, seules les décisions qui auront réuni cent (100) votes seront prises en compte. Celle qui n'atteindra pas au sein de l'assemblée sera déclarées nulles. Ceci se justifie par ces propos de B. Spinoza : « l'assemblée entière étant présente, et les votes recueillis, tout avis qui n'aura pas réuni cent suffrage pour le moins sera déclaré nul. »[26]. Ainsi « Tous les autres avis seront soumis au Roi par les juristes qui auront assisté au conseil, et le Roi après avoir entendu les raisons de chaque partie, choisira l'avis qui lui paraîtra le meilleur »[27]. C'est dire que les avis qui auront atteint cent suffrages, seront transmis au Roi à travers les juristes présent dans ce conseil. Et il revient au Roi de choisir l'avis qui lui parait bon et important et qui sera utile pour ces citoyens. C'est-à-dire, les avis qui vont dans le sens du bien commun car ce sont là le but ou l'objectif principale d'un Etat monarchique. Dans cet ordre d'idée, le conseil attend le roi jusqu'à un moment où il fixe ou convoque une autre assemblée pour faire savoir aux conseillers l'avis qu'il juge utile pour sa cité et les raisons de ce choix.

Pour ce faire, on formera l'administration de la justice qui sera un autre conseil et sera composé seul que des juristes. La prérogative de cette administration à régler les différents problèmes, mésententes ou incompréhension qui se retrouve dans la cité et punir tous les délinquants d'une peine. Pour cela, B-Spinoza préconiser :

> « Que si une partie, qui a perdu sa cause, peut démontrer que l'un des juges a reçu des présents de la partie adverse, ou qu'il a pour elle quelque autre motif le bienveillance, ou qu'il a pour elle quelque autre motif de haine contre la partie condamnée, ou enfin qu'il y a quelque irrégularité dans le jugement, il faudra annuler la procédure »[28].

[25] *Idem*.
[26] *Idem*.
[27] *Idem*.
[28] *Ibid.,* p.173.

Pour Spinoza, pour que dans l'Etat monarchique le droit soit dit, lors d'un procès si la partie perdante constate et apprête les preuves palpables que la décision du juge est partiale, alors la sentence prononcée sera nulle et sans effet. C'est dire que le procès manque d'indépendance, ou sur les bases des faits d'alors le jugement sera comme un rendement du compte. Après la dénonciation du perdant avec des preuves on annule la sentence prononcée sur lui. En effet pour l'indépendance de la justice, il faudra que le nombre des juges soient élevé et impair. Et chaque famille donnera un pour un mandat d'un an non renouvelable. Et ce juriste aura au moins 40 ans, un certain nombre doit se retirer chaque année et être remplacé par un égal nombre de juges choisis par d'autres familles. A cet effet, pour prononcer une sentence, l'effectivité de tous les membres et par des problèmes particuliers si un juriste ne peut pas être présent (à cause des maladies ou autre cause) pendant une période, il sera remplacé temporairement par un autre juriste. Le vote, pour prononcer ladite sentence, se fera secrètement par le biais des boules.

Pour BARUCH Spinoza, pour que les conseillers et leurs suppléants prennent véritablement soins de la tâche qui aient assignée, on les payera chaque fin du mois. Ce budget se fera dans le compte de ceux qui étaient condamnés à mort et de ceux qui devront payer une amende pécuniaire.

Dans toutes les villes on aura d'autres conseillés qui seront sous ordre de ceux-ci. C'est dire du conseil des grands. Et ils ne seront non plus nommé à vie (ils seront changés chaque année). Ces conseillers viendront dans chaque famille qui y vit dans la ville.

En ce qui concerne le salaire des soldats, BARUCH Spinoza pense que: « l'armée ne recevra aucun solde pendant la paix »[29]. Mais plutôt lors de la guerre, ceux qui s'adonnent véritablement à cela seront paye par jour. En revanche

[29] *Ibid.,* p.174.

les généraux ont comme bénéfice lors de la guerre les biens des ennemis qui seront saisis après la victoire.

Pour les étrangers qui ont pour femme une citoyenne, leur enfant sera considéré comme citoyen et enregistré dans le registre de la famille de sa mère. Par contre les enfants qui ont des parents étrangers et qui se sont élevés dans la cité auront à payer le droit des cités aux chiliarques d'une famille et seront enregistrés sur le registre de cette famille.

Pour ce qui touche les ambassadeurs B. Spinoza : déclare ceci :

> « les ambassadeurs qui doivent être envoyés en temps de paix a d'autre Etat pour contracter la paix et pour la conserver seront choisi, parmi les nobles seuls, et c'est le trésor de l'Etat qui fournira à leurs dépenses et non la cassette particulière du Roi »[30].

Tout ceci pour stipuler que seuls les nobles seront admis dans les rangs des ambassadeurs pour aller faire des conventions de paix à l'extérieur. Toutes leurs dépenses seront assurées par le trésor de l'Etat. Par contre, les agents secrets du Roi seront payés par le Roi même selon leur compétence.

Toute personne qui fait partie de la cour royale et qui travaille dans la maison comme salarié sera exclu de tout autre fonction publique.il ne s'agira pas des gardes du corps du Roi qui ne seront rien d'autre que les citoyens armés et qui veilleront à la sécurité du roi a tout de rôle. Les (gardes du corps) seront payés par le trésor public car ils travaillent pour l'Etat.

Au nom de la paix, la guerre deviendra nécessaire et obligatoire pour la cité. Une fois la paix établie, l'on cesse immédiatement la guerre. Les villes qui seront prises en vertu du droit de guerre, l'ennemi pourra racheter ces villes à pris d'argent s'il n'y a aucun doute mais dans le cas contraire, ces villes seront détruites entièrement et en transporteront tous les habitants en d'autre lieux.

[30] *Idem*.

Il ne sera pas permis au Roi d'épouser une femme étrangère mais plutôt une parente ou concitoyenne. Dans le cas où il épousera une femme étrangère, les parents de la femme ne peuvent pas bénéficier les privilèges de la cité.

Les filles du Roi ne pourront pas succéder leur père en cas de sa mort mais le fils ainé du Roi qui sera considérer comme son successeur. Dans cette condition l'Etat sera un et indivisible. Mais par contre, si le Roi meurt sans enfant mâle, c'est son plus proche parent qui sera son successeur, sauf dans la mesure où il aurait pris une femme étrangère qu'il ne voulait pas répudier.

En ce qui concerne les citoyens, ils seront comme des sujets dans la mesure où ils sont tenus de respecter les édits promulgués par le grand conseil et cette obéissance sera une nécessité pour eux qu'il n'y ait pas de l'anarchie :

> « Chaque citoyen, loin d'être son maître, relève de la cité, dont il est obligé d'exécuté tous les ordres, et qu'il n'a aucun droit de décider, ce qui est juste ou injuste, pieux ou impie ; mais au contraire le corps de l'Etat devant agir comme par une seule âme, et en conséquence la volonté de la cité devant être tenue pour le volonté de tous, ce que la cité déclare juste et bon on le doit considérer comme déclaré tel par chacun. »[31]

Dans la cité en cas de la désobéissance, l'autorité usera sa raison d'Etat pour forcer l'individu à y conformer à ces édits promulgués par le grand conseil. Tel peut être une base solide d'un Etat monarchique pour qu'il ne se dégénère pas en tyrannie et pour que les citoyens soient en paix et en liberté par extension en sécurité

En ce qui concerne le Roi : Pour Spinoza, la souveraineté ne devrait pas appartenir au roi mais plutôt au grand conseil. En ce sens, le droit de la cité sera établi d'une manière rigoureuse que le roi, lui seul ne peut l'établir ou le changer. Car s'il lui est permis de changer les choses à sa guise, il ne peut faire que ce qui l'avantage. Dans cette condition, la multitude des citoyens ne sera plus certainement en paix ni en sécurité. Sur ce, Baruch Spinoza déclare ceci : « c'est

[31] *Ibid.,* p. 140.

ce qui n'y a aucune contradiction dans la pratique à ce que le droit soit constitué d'une manière si ferme que le roi lui-même ne puisse établir »[32]. Dans la mesure où le roi agit contre les textes qui régissent le fondement de l'Etat ou donnent des ordres contraires à ces fondements, ses ministres ont l'obligation de l'obéir encore en refusant d'exécuter ses volontés. C'est dire que sa première recommandation (avis, ordre) sera respectée mais l'acte ne sera pas posé.

Pour B. Spinoza :

> « pour constituer d'une manière stable l'Etat monarchique, il faut que toute chose s'y fasse en effet par le seul décret du Roi, c'est-à-dire que tous le droit soit une expression de la volonté du roi, mais non pas du tout que toute volonté du Roi soit le droit »[33].

Ceci est dit pour souligner le rôle prépondérant qui revient au monarque dans une cité pour sa stabilité. Il doit pour ainsi dire de veiller au respect strict du droit de la cité, obliger tout individu à s'y informer au nom de l'intérêt commun de telle sorte que tout le droit de la cité deviendra une expression de sa cité. Mais, il ne lui sera pas permis de transformer sa volonté, son désir en un droit de la cité car ce faisant l'on observerait que de l'anarchie dans une pareille cité. Pour ce faire, pour éviter l'insécurité dans la cité, et pour que l'Etat ne s'écroule pas, la force doit accompagner le droit de la cité. Car un droit sans force est impuissant, une force sans droit est tyrannique. C'est ainsi que, longtemps bien même le corps politique s'informe, c'est aussitôt remplacé par un autre et dans la pensé de B. Spinoza, la seule question importante est celle de la stabilité. Comment empêcher l'écroulement de l'Etat ? Il est ainsi une gestion d'égalité entre les forces qui le constituent, et qui tendent perpétuellement à faire tomber, s'il se relève après, dans quel état ? Un Etat qui se relève après un effondrement a toute chance de retomber dans la tyrannie, la servitude, le pire qu'il soit :

> « il est certain qu'il n'y a pas de conditions plus misérable que celle d'une cité avec d'excellente institution qui commence à chanceler, à

[32] *Ibid.,* p.181.
[33] *Ibid.,* p.182.

moins qu'elle ne tombe d'un seul coup, d'un seul choc, et ne se précipite dans la servitude (ce qui semble impossible) »[34].

[34] *Idem*.

CHAPITRE 3 : PORTEE ET INSUFFISANCES DE LA CONCEPTION DE SPINOZA SUR LA MONARCHIE

3-1 Portée et actualité de la pensée de l'auteur

3-1-1 Portée philosophique de la pensée de Spinoza

Il faut reconnaitre en Baruch Spinoza un grand philosophe politique en ce sens qu'il place au cœur de sa pensée politique la paix, la liberté et la sécurité. Il est l'un des grands théoriciens politiques qui ont établi au peuple les conditions possibles d'un meilleur Etat en fondant l'Etat par la puissance de la multitude libre. Contrairement à ce que beaucoup pensent de la monarchie, Baruch Spinoza montre que la monarchie est loin d'être un régime où le pouvoir est détenu par une seule personne c'est-à dire c'est au souverain d'établir des règles adéquates pour un régime monarchique. Dans son *Traité politique*, il a montré les fondements d'un Etat monarchique pour qu'il ne perd pas sa forme et pour que le monarque et les citoyens soient en paix et en sécurité. En effet il considère l'armée comme base nécessaire pour le maintien de la paix et la sécurité de l'Etat. Comme le disait Aristote dans son ouvrage *La politique* : « il faut donc nécessairement que la constitution telle qu'elle est organisée, prévoit la création d'une force armée »[35]. A travers cette citation d'Aristote on comprend que c'est l'armée qui détient la puissance de tout Etat. Ensuite, Baruch Spinoza montre que l'homme, n'étant pas Dieu, il lui sera impossible de gérer seul l'Etat. L'homme étant conduit par la passion que la raison, ce sera une erreur de tout confier le pouvoir à un seul individu. Aristote dira : « il est manifeste que dans des sociétés formée d'individus semblables et égaux, il n'est jamais ni profitable, ni juste qu'un seul homme ait la suprématie sur tous »[36] De là, on comprend qu'une seule personne n'est pas digne de gérer tout l'Etat. Ce sera une source de malheur pour l'état. Du coup, il propose donc à ce que le roi ou le chef d'Etat ait des conseillés auprès

[35] Aristote*, La politique*, Paris, vrin, 1995, p.121.
[36] *Ibid*., p.252.

de lui qui seront les membres de la cité. Cette idée a été approuvée par Jean Jacques Rousseau dans son Ouvrage *Du contrat social* lorsqu'il déclare :

> « Quand le gouvernement est dans les mains d'un seul. Alors il se trouve une trop grande distance entre le prince et le peuple, et l'Etat manque de liaison. Pour la former il faut donc des ordres intermédiaires. Il faut des princes des grands de la noblesse pour les remplir »[37].

Ainsi ces conseillés seront l'intermédiaire du roi des citoyens pour que règne la concorde et l'harmonie. Il est un véritable philosophe car il considère la paix, la concorde et la liberté comme la fin dernière d'un Etat Monarchique. Les auteurs comme John Locke dans son ouvrage intitulé *Traité du gouvernement civil* déclare que « la plus grande et la-principale fin que se proposent les hommes lorsqu'ils s'unissent en communauté et se soumettent à un gouvernement, c'est de conserver leurs propriétés »[38]. Rousseau ne dira pas le contraire dans son ouvrage *Du contrat social*. Pour lui en effet, c'est la conservation et la prospérité des citoyens qui est la fin de l'association politique. Il le fait remarquer à travers le nombre et la population de l'Etat en affirmant : « le gouvernement sous lequel sans moyens étrangers, sans naturalisation, sans colonies les citoyens peuplent et multiplient davantage et infailliblement le meilleur »[39]. Pour que règne cette paix dans la cité, Baruch Spinoza établit également le droit du pouvoir souverain c'est-à-dire le roi, de même que celui des citoyens. Pour ce qui concerne le monarque, il doit viser toujours la volonté du peuple, l'intérêt général. Il doit toujours chercher à établir la justice dans la cité. Le souverain doit chercher le bien-être des citoyens et connaitre leurs volontés c'est-à-dire être relier au peuple pour sa liberté et pour le maintien de la paix également. Ainsi Machiavel conseillera au prince d'être un « homme de cœur » et « qui ne néglige pas les autres préparatifs, et qui par son courages, par les mesures qu'il prend, entretienne l'ardeur de la population, jamais il se trouvera déçu par le peuple »[40]. De même ROUSSEAU ajoute « la volonté

[37] Rousseau, *Du contrat social*, paris, Flammarion, 2012, p.108.
[38] John Locke, *Traité du Gouvernement civile*, Paris, Flammarion, 1984-1990, p.204.
[39] Rousseau*, Op. Cit*., p.119.
[40] Machiavel, *Le Prince*, paris, Flammarion, 2000, 133.

dominante du prince n'est ou ne doit être que la volonté générale ou la loi, sa force n'est que la force publique concentrée en lui »[41]. C'est donc la volonté générale qui fait la grandeur de l'Etat « la puissance qui vient de l'amour des peuples sans doute la plus grande »[42], affirme ROUSSEAU. Le prince ou roi ne doit pas privilégier l'intérêt particulier ou individuel, le faire, c'est détruire la cité. John Locke privilégie cette pensée en déclarant :

> «La fin du gouvernement n'étant autre chose que le bien être de la communauté, tous les changements et toutes les restrictions qui tendent à cette fin ne sont nullement une usurpation du droit de personne puisque personne, dans le gouvernement, n'a droit de se proposer à une autre fin. Cela seulement doit être regardé comme une usurpation qui est nuisible et contraire au bien public. Ceux qui parlent d'une autre manière raisonnent comme si le prince pourrait avoir des intérêts distincts et séparés de ceux de la communauté, et que le prince ne fut pas faire pour le peuple. C'est-la la source de presque que tous les malheurs de toutes les misères, de tous les désordres qui arrivent dans les gouvernements monarchiques »[43].

On comprend que LOCKE John met en exergue le droit du bien commun pour une bonne gouvernance dans un Etat monarchique.

En ce qui touche les citoyens, Baruch Spinoza invite tous les citoyens à une obéissance totale des règles et lois de la cité. En effet, les citoyens doivent se soumettre aux lois de l'Etat établies par les conseillers qui sont en même temps les représentants du peuple. Nul citoyen n'a le droit de faire sa volonté qu'en dehors des lois de la cité. Aucun citoyen n'aura de droit plus que l'autre. Ils seront tous égaux. L'Etat ayant pour seul volonté le bien commun, les citoyens feront mieux de respecter ces règles pour que règne la paix et l'harmonie au sein de la cité. ROUSSEAU évalue cette pensée de Baruch Spinoza à travers cet extrait « si le souverain veut gouverner ou si le magistrat veut donner des lois ou si le sujet refuse d'obéir, le désordre succède à la règle, la force et la volonté n'agissent plus de concert et l'Etat dissout tombe ainsi dans le despotisme ou dans l'anarchie »[44].

[41] Rousseau, *Op. Cit*., p.95.
[42] *Ibid*., 107 .
[43] John Locke, *Op. Cit*., p.255.
[44] Rousseau, *Op. Cit*., p.93.

Il ressort de là que l'obéissance des lois est très capitale dans le maintien de la paix. Sans l'obéissance des lois la cité sera remplie de désordre, de discorde, de conflit, de guerre ; disons en un mot de la violence. Dans ce cas, l'Etat va forcément perdre sa forme et prendre d'autres formes comme la tyrannie, le despotisme, l'anarchisme qui sera des obstacles pour les citoyens.

Spinoza a donc établi des relations qui doivent exister dans un Etat monarchique pour que la liberté qui est la nature même de l'homme règne dans la cité. Elle est également la propriété de l'Etat. A travers les fondements que Baruch Spinoza a établi, on conçoit que ce régime a l'ère d'être un régime démocratique c'est-à-dire une monarchie démocratisée. C'est donc une monarchie reformée. La pensée de l'auteur requière une leçon à la fois morale et politique en ce sens qu'il appelle meilleur Etat là où les hommes passent leur vie dans la concorde. Par vie humaine Spinoza désigne ce qui est définit par la raison et la vertu. Par vertu on comprend que c'est une disposition de l'âme qui porte à faire le bien et à fuir le mal.

Il est important de souligner que cette pensée de Spinoza n'est pas la première dans l'histoire des idées politique. Depuis l'antiquité plusieurs penseurs dont Socrate, Platon, Aristote et bien d'autres penseurs avaient débattus aussi cette question. Mais ce qui fait l'originalité de Spinoza c'est le fait d'établir les règles solides qui sont en accord avec la réalité et qu'on peut pratiquer dans la gestion de l'Etat pour conserver la forme du régime monarchique afin d'éviter toutes les formes de changement de régime qui sont, toujours d'actualité. Elle est d'une portée remarquable. Dans ce travail il a déterminé le rôle de chaque membre de la cité pour avoir une meilleure gouvernance. C'est un effort remarquable.

A travers son œuvre, Spinoza contribue au bien-être du roi et ces citoyens c'est-à-dire au bien-fondé de l'Etat. Il travaille pour que règne l'harmonie, la concorde, la paix, la sécurité au sein des cités, ce qu'il écrit est non seulement à l'avantage du peuple mais aussi du roi. Il défend donc l'Etat tout entier. Il trace

un chemin à suivre pour conserver toujours le régime politique et pour préserver également le bien du peuple.

3-1-2 Actualité de la pensée de Spinoza sur la question de la monarchie

Dans le contexte africain et dans le monde

La monarchie réformée étant définie comme un régime où le pouvoir du souverain est délimité et défini par la constitution . Ce régime fait d'actualité en Afrique et dans le monde. En Afrique, dans certains pays comme le Lesotho et le Maroc, ce régime demeure leur régime actuel. En effet le Lesotho est un Etat d'Afrique austral montagneux et sans accès à la mer entièrement enclavé dans le territoire de l'Afrique du sud dont il est économiquement dépendant. Ancien protectorat britannique le pays a accédé à l'indépendance en 1966. C'est aujourd'hui une monarchie constitutionnelle dont le souverain est Letsie III. Sa capitale et sa seule grande ville est Moseru. Le Lesotho compte environ 2 millions d'habitant. L'anglais et le Sotho sud sont les deux langues officielles. La succession est héréditaire et élective. Quant au Maroc autrefois appelé Empire Cherifien est un Etat unitaire régionalisé situé en Afrique du nord. Son régime politique est une monarchie constitutionnelle semi-parlementaire, unitaire et régionalisé. Sa capitale administrative et politique est Rabat et sa plus grande ville ainsi que sa capitale économique est Casablanca. Les deux langues parlées sont l'arabe et l'amozighe[45].

Par ailleurs en Europe, la Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale. Le pays est doté d'un parlement bicaméral, constitué d'une chambre du représentant d'un Senat. L'Etat fédéral exerce essentiellement les fonctions régaliennes. Parmi les six entités fédérées, les trois régions (Flandre Wallonie, Brucelles-Capitiale) sont responsables de la culture de l'enseignement et de la langue. Le pouvoir exécutif fédéral est exercé par le premier Ministre et son

[45] *WWW internet.bj*

gouvernement. Il ne peut cependant rien faire sans avoir l'aval de son gouvernement comme le dit Spinoza dans son ouvrage ; « il faudra, par conséquent, qu'il ne soit permis au roi de statuer sur aucune affaire avant d'avoir entendu l'avis du conseil. »[46]. Albert II est prédécesseur de Philippe de Belgique lequel est roi depuis le 21 juillet 2013. Il y a également le Danemark où le pouvoir exécutif est exercé par le cabinet, composé des ministres et du premier ministre. Le pouvoir législatif est exercé par la chambre unique du parlement, le folkeling du système politique est multipartiste, ce qui donne lieu à la formation de gouvernement de coalisation. Le royaume de Danemark inclut le Danemark, le Groenland et les îles féroces. La reine est limitée à des fonctions non partisanes et cérémonielles. Elle participe à la formation du gouvernement et peut théoriquement renvoyer le premier ministre. Fredrik IV (1899-1972) est le prédécesseur de Margrethe II laquelle est reine depuis le 14 janvier 1972. On note aussi l'Espagne de Felipe VI. En effet, le roi d'Espagne est le chef d'Etat du royaume de l'Espagne. Elle arbitre et modère le fonctionnement des institutions et exerce la plus haute représentation de l'Etat. Dans les faits, le roi d'Espagne quasiment aucun pouvoir politique. Il exerce une fonction représentative et symbolique. Le Luxembourg pratique également un régime constitutionnel avec pour roi Henri de Luxembourg accédé au trône le 7 octobre 2000. En effet, l'unique Grand-Duché au monde, le pouvoir législatif est exercé par la chambre des députés, le gouvernement et le conseil d'Etat. Le grand-duc possède le pouvoir exécutif. Il est le chef d'Etat et le chef de l'armée. Dans la pratique ces tâches sont déléguées au premier ministre et au ministre de Grand-Duché sur le plan international. On peut mentionner également le Pays-Bas qui a une monarchie parlement de longue tradition. Dans ce système bicaméral, l'élection à la proportion intégrale et pour quatre (04) ans de la chambre basse, qui est le cœur de la politique gouvernementale aboutit très fréquemment à la formation de

[46] Spinoza, *Op. Cit*., p.169.

coalitions. Le roi est le chef de l'Etat néerlandais. Il exerce plusieurs fonctions : il cosigne les lois, il est président du conseil d'Etat, il signe les arrêts royaux et nomme le premier ministre sur demande du chef de gouvernement. Il peut également dissoudre le parlement.

En Suède, la monarchie est également constitutionnelle. Le premier ministre et chaque ministre individuel sont responsables devant le Rilpsdag Diété royal, parlement monocaméral dû pour 04 ans au scrutin proportionnel. Depuis 1975, le roi n'a plus qu'un rôle cérémoniel, il ne détient aucun pouvoir politique. D'après la constitution le souverain représente l'unité de la nation du pays sur le plan international. Charles XVI Crustane a accédé au trône du Suède le 15 septembre 1973 succédant à son grand père Crustane V Adolph de la maison Bernadette.

Il faut aussi noter qu'ailleurs en Europe, le Royaume Uni, qui est pays membre de l'Union européenne du 1er janvier 1973 au 31 janvier 2020, c'est Élisabeth II qui règne officiellement depuis le 6 février 1952 jusqu'à nos jours car elle vient de fêter les 70 ans de son règne le 02 juin 2022. Aujourd'hui son rôle politique est essentiellement cheffe d'État, du cemmonevealth. Elle est considérée comme souveraine de 15 pays sur 54 membres dont le Canada et l'Australie, des armées mais aussi de l'église anglicane.

En Norvège c'est le roi Harald V qui est sur le trône depuis le 17 janvier 1991. Il est également le chef d'État norvégien et dispose théoriquement du pouvoir exécutif. Mais dans les faits, ce pouvoir est essentiellement symbolique. Le monarque norvégien est surtout le représentant de la société norvégienne[47].

À travers l'exemple de ces pays, il ressort que la pensée de Spinoza est réelle et sa fait d'actualité jusqu'à nos jours. Dans ces pays, on voit clair que le roi ou le chef est là simplement comme représentant c'est-à-dire il règne mais ne gouverne

[47] *www,internet.bj*

pas. Il a un pouvoir symbolique. La gestion de la cité est centrée sur les premiers ministres et les institutions de la cité. On observe la paix, l'harmonie, la concorde, la liberté et la sécurité au sein de ces pays dont parle Spinoza.

3-2 Insuffisances de la pensée de Baruch Spinoza

Baruch Spinoza a fait de la monarchie qui était une organisation selon laquelle tout le pouvoir de la cité est concentré entre les mains d'un seul individu, une monarchie démocratisée. Il a donc reformé la monarchie d'une manière qu'elle soit stable et qu'elle soit capable de maintenir la sécurité du monarque, la paix et la sécurité des citoyens en établissant des règles, des relations qui doivent exister entre le roi, les conseillers, et les citoyens. Cependant, la pensée de Baruch Spinoza est-elle totalement parfaite dans le maintien de la paix et de la liberté des citoyens ? Ne relève-t-elle pas des insuffisances ?

Avant toute chose, il faut souligner que l'élection des conseillers qui sont les moteurs de la cité est faussée en ce sens que c'est le roi même en question qui le fait. Dans ce cas, ce n'est plus une élection mais plutôt une nomination. Les conseillers en tant que défenseur des lois de la cité, représentant des citoyens, leur élection revient en réalité au peuple et non au roi. Si l'élection des conseillers est faite par le roi alors aucun conseillé ne peut s'opposer face à la décision du roi. Ils seront donc tous soumis au roi ce qui sera la cause fondamentale de la perdition de ce régime. De même, ces conseillés peuvent être à la fois corrompu par le roi même en question ; dans ce cas le peuple va en souffrir puisqu'ils ne vont plus se soucier de la liberté du peuple mais plutôt de la volonté du roi. Si les conseillers sont corrompus il faut savoir que les lois de la cité sont aussi corrompues ce qui va entraîner plus tard des désordres dans la cité car ce sont les lois qui fondent un État, si elles sont faussées c'est que l'État aussi est faussé. C'est dans ce sens que Eric weil affirme : « la loi ne serait qu'un chiffon de papier si les tribunaux étaient dans la dépendance du gouvernement »[48]. La paix et la liberté disparaîtront donc

[48] Eric Weil*, Op. Cit*. 160.

dans la cité. Or une cité sans paix et liberté est perdue. Voilà donc le nombre de fois qu'il est important que l'élection des conseillers, soit fait par les citoyens. Pareil pour les juges. Concernant les émoluments des juges, on voit que les juges peuvent condamnés injustement les personnes qui ont des grands biens dans l'intention d'avoir ses biens dans leur émolument. Voilà que l'injustice est bannie dans un tel régime. Ainsi dans les fondements que Spinoza a établi dans ce régime , l'on se rend compte que le monarque a la main mise sur ces organes à savoir l'armée, l'Assemblée et les juristes. Ces organes seront donc influencés par lui dans ses fonctionnements. Pour une bonne gestion et pour la liberté et la cohésion, il faut que ces organes soient séparés d'une manière ou d'une autre. Tel sera la pensée de montesquieu dans le livre XI de son ouvrage *De l'esprit des lois*. En effet pour lui , la séparation des pouvoirs à savoir le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire est le meilleur moyen pour concilier la liberté du citoyen et l'autorité politique. L'idée, de la séparation des trois pouvoirs est donc un remède aux abus des pouvoirs. Il s'exprime en ses termes :

> « tout serait perdu si le même homme ou corps des principaux ou des nobles ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs. Celui de faire des lois, celui d'exercer des résolutions publique et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers »[49].

Il ajoute également pour une liberté des citoyens il faut nécessairement cette séparation, lorsqu'il dit « il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparé de la puissance législative et de l'exécutif. Si elle était jointe à la puissance législative de pouvoir sur la vie et liberté des citoyens arbitraire »[50].Pour garantir l'effectivité de la loi et permettre à la liberté de fleurir, est nécessaire un système institutionnel dans lequel le pouvoir est distribué entre les différents niveau. Selon la formule de Montesquieu, « il faut que par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir »[51] . C'est dans la même logique que Kant s'exprime en ses termes : « La forme monarchique de l'Etat est

[49] Montesquieu, *Op. Cit*., p.208.
[50] *Idem.*
[51] *Ibid*.,p.206.

compatible avec la forme républicaine de gouvernement si la monarchie s'accompagne d'un système représentatif et d'une séparation des pouvoirs ».[52] De là il ressort que sans la séparation des pouvoirs, il n'a point de liberté. Et c'est ce qu'on observe chez Spinoza. Il sera facile au roi de manipuler les conseillers et les juges. Ces derniers seront guidés par le chef , ce qui est contraire à leur fonction fondamentale. Le régime monarchique sera donc transformé en partitocratie qui n'est pas différente de la tyrannie.

En ce qui concerne les citoyens, on peut dire que la liberté des citoyens est réduite en ce sens qu'ils n'ont pas autre droit que l'obéissance des lois de l'état, en dehors de ça plus rien. La liberté étant la nature propre de l'homme, elle ne doit pas être limitée à ce point. La liberté qui caractérise un vrai Etat va au-delà de ce que Spinoza dit dans ce régime. En effet, à entendre l'auteur, les citoyens n'ont aucun droit de critiquer ou de juger les lois et les actions de l'Etat. Bien vrai que tout le monde ne peut pas diriger mais il est quand même nécessaire d'apporter une chance aux citoyens de porter un regard critique sur la gouvernance de leur nation. La liberté d'expression est capitale dans un bon Etat. Tous les citoyens doivent avoir la liberté d'exprimer leurs pensées, de donner leurs points de vue dans l'action politique du gouvernement sans chercher à avoir raison en face des lois de la cité. Comme il est écrit dans l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 que je cite : « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »[53]. De même les citoyens doivent avoir le pouvoir de contrôler les délégués c'est- à-dire les conseillers qui sont leur représentant dans l'état car ils peuvent toutefois trahir le peuple.

[52] Kant, *Pour la paix perpétuelle*, Paris, rue Fleurus, 2016, p.32.
[53] *Declaration des droits de l'homme et du citoyen*,P .1

Par ailleurs, Spinoza dans sa pensée n'a pas accordé aucune place à l'éducation des citoyens disons qu'il a complètement ignorer cet aspect. Or l'éducation demeure la voie mère pour la paix dans la société. En effet, c'est l'éducation qui détermine le vrai caractère des citoyens. Si les citoyens sont bien éduqués, alors ils seront en mesure d'obéir aux lois de la cité. Il ne suffit pas d'établir des lois de conduite dans la cité sans que les citoyens ne soient pas capable de savoir leurs droits et devoirs. Tout commence par là. Ainsi, l'État doit amener chaque citoyen a connaitre ses responsabilités. Une fois que les citoyens sont civilisé, ils seront capables de respecter les règles de la cité. Pour que règne l'harmonie dans la société il faut que même les derniers citoyens arrivent à connaître leurs droits et devoirs. Tout est d'abord psychologique avant d'être pédagogique. C'est pourquoi il est important de veiller à l'éducation des citoyens. Ainsi, des auteurs comme RAWLS et Sen pensent que l'éducation est l'un des fondements déterminant de la société. Pour RAWLS: «L'education est., un des fondements majeurs de la société, en particulier avec l'éducation morale qui est garante de la cohesion sociale » [54] tiré dans «Mondes en Développement vol.33-2005/4-n132 base » de Jacques Poirot. Rawls considère l'éducation comme base fondamentale pour la cohésion sociale. Delà il ressort que l'éducation contribut à la paix, à la liberté et à l'harmonie dans la société. L'éducation établit des liens favorables à la cohésion des citoyens et elle donne plus de notions sur l'idée du bien social. C'est suite à cela que A. Sen dans le même article montre qu'il est nécessaire que tous les citoyens aient la liberté d'accès à l'éducation ce qu'il considère d'ailleurs« comme une des libertés politiques et sociales » [55]. D'après ces deux penseurs il ressort que l'éducation est capitale pour le maintient de la paix et de l'harmonie et que tous les citoyens doivent être éduqué.Une communauté non éduquée n'est pas mure pour ce regime en question.

[54] Jacques Piarot, *Monde en developement*, vol.33-2005 /4-N132 base, p. 3.
[55] *Idem*.

CONCLUSION

“ La question de la monarchie démocratisée” chez Baruch Spinoza est le thème de cet exposé. Pour rendre clair l'analyse, nous avons commencé par une clarification conceptuelle et un Bref aperçu où on a présenté les grandes articulations et le résumé de l'ouvrage. Ensuite on a décrit le fonctionnement d'un état monarchique chez Spinoza en passant par le but ultime d'une meilleure constitution et les bases d'un Etat monarchique. Enfin on ne saurait finir cet exposé sans porter un intérêt philosophique sur la pensée de l'auteur et son actualité dans le monde. Dans ce travail, Spinoza a fait de la monarchie un régime modéré ou démocratique qui était auparavant non loin de la tyrannie ou du despotisme. La monarchie qui est un régime dans lequel le pouvoir est excercé uniquement par le roi, Spinoza trouve que c'est un non sens à ce que l'Etat soit dirigé par un seul homme car l'homme est un être de la nature, il est conduit par les passions que par la raison. Il peut toutefois se tromper ou bien chercher son propre intérêt au détriment des autres. Il peut aussi imposer ses points de vue dans la cité. Du coup, il est absurde que le pouvoir soit à la portée d'un quelconque individu. A cet effet, Baruch Spinoza présente des fondements solide pour que le monarque soit en sécurité et la multitude en paix et en liberté de telle sorte que le chef le plus occupé du salut de la multitude soit aussi celui qui relève le plus de son propre droit. D'après Spinoza pour que règne la paix, l'harmonie et la sécurité dans la cité, l’Etat doit se reposer premièrement dans l'armée. Pour avoir une gestion équitable au sein de la cité, le roi doit avoir des conseillers et des juges qui vont veillés non seulement dans les lois de la cité, mais qui seront aussi des portes paroles des citoyens. De même la population doit être toujours soumise aux lois de la cité. Quand au monarque, il doit toujours et nécessairement veillé à l'intérêt général. Le philosophe exige à ce que les gouvernés et les gouvernants fassent bon grés ou mauvais grés pour parvenir au salut général. À la lumière de tout ce qui précède, Spinoza nous montre que la monarchie est loin d'être un régime où un seul doit gouverner. Il faut donc plusieurs personnes pour le bien du

monarque et des citoyens. Il a beaucoup œuvré sur ce régime en le faisant d'un régime modéré ou démocratique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

❖ OUVRAGES SPECIFIQUES

ARISTOTE, *La politique*, Trad. et notes par J. Tricot, vrin, 1962-1995, septième tirage, place de la sSorbone, V,2014,598p.

Declaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789.2p.

KANT Emmanuel, *pour la paix perpetuelle*, Paris, Rue de fleurus, 2016.192p

LOCKE John, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, 1984-1990.369p

MACHIAVEL Nicolas, *Le prince*, Paris, Flammarion,2000,232p.

MONTESQUIEU Charles, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 2013,400p.

PIAROT Jacques , *Monde en developememt* Vol.33-2005/4-n132.11p.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2012,256p.

RUSS Jacqueline, *Dictionnaire de philosophie,Mémo reference*, Bordas, Paris, 1991,386p.

SPINOZA Baruch, *Traité politique*,Paris, rue du montparnasse, 2002.320p

WEIL Eric, *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 2013, 256p.

❖ OUVRAGES GENERAUX

ABENSOUR Alexandre,*Histoire de la philosophie en fiches*, Paris, ellipses, 2018 ,500p.

CORDELL PARIS Crystal, *La philosophie politique*, Paris, ellipses, 2013, 256p.

HANSEN-LOVE Laurance, Philosophie de A à Z, Paris, Hatier, 2011, 480p.

HOBBES Thomas, *Le leviathan*, Paris, Flammarion, 2017,240p.

PLATON, *La republique*, Trad. Pierre Pachet, Italie, Gallimard,1993, 554p.

SUHAMY Ariel, *Aimer les philosophes*, Spinoza philosophe en equilibre, Paris, ellipses, 2018,192p.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, la decouverte, 2003, 210p.

❖ AUTRES DOCUMENTS

Dictionnaire numérique.

WWW. Internet .bj consulté le 22/07/2022 à 10h.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS 3

SOMMAIRE 4

RESUME 5

ABSTRACT 5

INTRODUCTION 6

CHAPITRE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET BREF APERÇU DE L'OUVRAGE 8

1-1 Clarification conceptuelle 8

1-1-1 La monarchie 8

1-1-2 Les différents types d'états monarchiques 9

1-2- Bref aperçu de l'ouvrage 10

1-2-1- Les grandes articulations de l'ouvrage 10

1-2-2- Résumé de l'ouvrage 11

CHAPITRE 2 : LE FONCTIONNEMENT D'UN ETAT MONARCHIQUE CHEZ BARUCH SPINOZA 13

2-1-le but ultime d'une meilleure constitution 13

2-2- Les bases d'un Etat monarchique chez Baruch Spinoza 14

CHAPITRE 3 : PORTEE ET INSUFFISANCES DE LA CONCEPTION DE SPINOZA SUR LA MONARCHIE 26

3-1 Portée et actualité de la pensée de l'auteur 26

3-1-1 Portée philosophique de la pensée de Spinoza 26

3-1-2 Actualité de la pensée de Spinoza sur la question de la monarchie 30

3-2 Insuffisances de la pensée de Baruch Spinoza 33

CONCLUSION 37

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 39

TABLE DES MATIERES 41